

CALENDRIER DU MOUVEMENT DE L'EMPLOI - RENTREE 2026

QUAND ?	QUI ?	QUOI ?	COMMENTAIRES
19 janvier 2026	Enseignants	Date limite retour dossiers de mutation intra ou inter académie	
05 février 2026	CAE	Attribution des priorités pour les mutations des maîtres de l'Académie	Codage des dossiers de demandes de mutation intra et inter-académies.
Vacances du samedi 07 février 2026 au lundi 23 février 2026			
05 mars 2026	CAE	Validation du travail préparatoire : attribution des priorités pour les mutations provenant d'académies extérieures	Chaque enseignant sera informé de la codification de sa demande de mutation avant le 5 avril 2026. Pour une mutation en intra, un mail partira le 8/03/24.
Samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Enseignants	- Ouverture du serveur du Rectorat : enregistrement des candidatures pour les maîtres titulaires souhaitant postuler - Envoi des fiches de candidature à la CAE (avant le 24 avril) ET à chaque chef d'établissement où le maître postule	L'enseignant doit postuler <u>ET</u> sur le serveur du rectorat durant sa période d'ouverture <u>ET</u> sur papier avec la fiche de candidature, à retourner à la sous-commission de l'emploi de son département avec une enveloppe timbrée. Le chef d'établissement peut consulter l'état des candidatures sur les différents supports de son établissement durant toute la période de publication. Il recevra les candidatures qu'il validera.
Vacances du samedi 04 avril 2026 au lundi 20 avril 2026			
Avril - mai	sous-commissions	Recherche de solutions pour : pertes d'heures, compléments, reprise activité, mutations, lauréats concours.	Les chefs d'établissement, à leur initiative, pourront prendre contact avec les candidats qu'ils souhaitent rencontrer. En revanche ils sont tenus de recevoir les candidats proposés par la CAE et de rendre leur avis à la sous-commission le plus rapidement possible
21 mai 2026	CAE	Préparation 1 ^{ère} CCMA	
11 et 12 juin 2026	CCMA	Nominations puis notifications aux Chefs d'établissements	Réception de la DEEP des notifications de propositions de nomination des maîtres suite à la CCMA. Les chefs d'établissement disposent de 15 jours à compter de la réception du courrier pour accepter ou refuser la/les proposition(s).
1 ^{er} juillet 2026	CAE	Préparation 2 ^{nde} CCMA	Attributions des supports stagiaires pour CAFEP
3 et 6 juillet 2026	CCMA	Nominations puis notifications aux Chefs d'établissements	
juillet 2026	CNA		
24 août 2026	CAE	Préparation 3 ^{ème} CCMA	
24 août 2026	CCMA	Ajustement des postes	